

○ **SPÉCIAL LP : Mise en œuvre 2018 de l'expérimentation Bac Pro BTS**

La circulaire relative à la poursuite de l'expérimentation bac pro/BTS précise le déroulement prévu cette année :

- Phase 1 second trimestre ou premier semestre : accompagnement à l'élaboration et à la concrétisation du projet de poursuite d'études dans le cadre du Parcours Avenir et du Plan Etudiants. L'équipe éducative émet un conseil en orientation sur les vœux des élèves ;
- Phase 2 du 14 au 31 mars 2018 : conseil spécifique d'orientation. Après la saisie des vœux dans Parcoursup, ce conseil prononcera un avis pour chaque spécialité de BTS demandée par le candidat.

AVIS

Pour émettre cet avis déterminant, le conseil d'orientation s'appuiera sur le tableau de correspondance et le guide « continuum Bac Pro /BTS 2017/18 » proposé par les corps d'inspection (disponibles sur le thémasite).

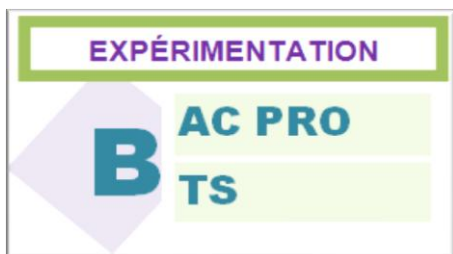
Les avis favorables déclencheront l'admission dans la limite du contingent de places réservées. En cas de dépassement du contingent, un classement sera réalisé sur critères académiques. (Rappel : En 2017, grâce à la mobilisation de tous, 80% des candidats ont obtenu un avis favorable sur au moins un de leurs vœux).

▲ Cet avis émis dans le cadre de l'expérimentation s'ajoute aux éléments d'appréciation fournis par le professeur principal et aux 2 avis du chef d'établissement (cohérence du vœu formulé avec le projet de formation motivé et capacité à réussir). L'ensemble de ces éléments figurent sur la Fiche Avenir.

Pour la saisie des avis de l'expérimentation, un pavé de saisie spécifique sur Parcoursup, dédié à l'expérimentation, est ajouté à l'interface du chef d'établissement lorsque le vœu d'un bachelier professionnel porte sur une STS.

L'avis saisi (Favorable/Défavorable) est appliqué à tous les vœux de l'élève portant sur la même spécialité de BTS.

Plusieurs fois, lors des ateliers de formation, la question de la formulation d'un « vœu de secours » à l'université pour les élèves de terminales professionnelles a été posée. Lors de la procédure normale, il leur est vivement déconseillé de formuler un vœu de L1 lorsqu'ils souhaitent une poursuite en STS. Des places sont réservées pour ces candidats et une attention particulière sera portée afin qu'une admission en BTS leur soit proposée, dans le cadre de la nouvelle commission d'accès à l'enseignement supérieur qui aura pour mission de proposer à tout bachelier sans admission une solution correspondant à son profil.



Thémasite Expérimentation Bac Pro BTS

Sur Eduline (accès avec les identifiants de messagerie), onglet "Thémasite".

Rubrique Des Ressources

- ➔ Les seuils 2018 actualisés (objectifs minimaux d'accès des néo-bacheliers professionnels par spécialité de BTS Rentrée 2018).
- ➔ Le tableau de correspondance Bac pro/BTS dans le guide Onisep « Après le Bac Pro ».
- ➔ Guide « Continuum Bac Pro/BTS 2017/18 »

○ **Accompagnement des élèves dans Parcoursup**

Dans Parcoursup, pour permettre l'accès au suivi des candidatures des élèves de terminale, les professeurs principaux et psy EN doivent avoir un accès donné par l'administrateur Parcoursup de l'établissement (souvent le chef d'établissement)

Celui-ci renseigne les professeurs principaux de chaque classe de terminale et permet au Psychologue de l'Education Nationale en charge de l'établissement d'accéder également au suivi et à l'accompagnement des élèves.

Pour référencer les professeurs principaux : l'administrateur se connecte en tant qu'établissement d'origine, menu Enseignants / Saisie / pour chaque classe : " modifier les professeurs principaux "

Pour créer des comptes pour les Psychologues de l'Education Nationale : l'administrateur se connecte en tant qu'établissement d'origine, menu Comptes / Gestion des utilisateurs, en bas de la liste bouton "Ajouter un utilisateur", et définir des droits en lecture.

S'adresser à l'administrateur Parcoursup de l'établissement pour obtenir les codes d'accès.

Remontée des notes

Pour réaliser la remontée des notes du 1^{er} trimestre (1^{er} semestre) et préparer la saisie des appréciations en ligne, l'administrateur doit également renseigner, pour chaque discipline, les enseignants concernés.

○ Formation



Thémasite : Accompagner la mise en œuvre académique du Plan Étudiants

Sur Eduline (accès avec les identifiants de messagerie), onglet "Thémasite".
Disponible en consultation :

- ➔ Le diaporama des visioconférences
- ➔ Les capsules vidéo

Pour rappel :

L'évaluation des actions de formation académiques du Plan Étudiants est importante pour continuer à répondre aux attentes des acteurs. Le questionnaire est disponible à l'adresse suivante : <http://www1.ac-lille.fr/dafopevaluation> (thème formation : EDOR, N° dispositif : 17A0091575, N° module : 63677 pour les visioconférences et N° module : 63677 pour les ateliers. Le numéro du groupe figure sur l'ordre de mission).

Parcours de formation Magistère « Accompagner les lycéens vers l'enseignement supérieur ».

Créé en collaboration avec la DGESIP, ce parcours de formation à distance vise à apporter aux enseignants des pistes d'action et de réflexion pour leur permettre d'assurer au mieux cette mission d'accompagnement. Il contient des interviews portant sur des actions mises en place, dans le cadre des semaines de l'orientation ou de l'entretien personnalisé d'orientation par exemple. Les professeurs trouveront également des liens vers des sites clés et des ressources téléchargeables qu'ils pourront s'approprier et utiliser avec leurs élèves.

Les enseignants, les personnels d'orientation et tous les acteurs académiques concernés peuvent s'y inscrire :

<https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=1338>

○ La PACES de l'université de Lille

Il n'y aura donc pas de changement pour les candidats à l'entrée en PACES à la rentrée 2018. Le principe d'une entrée dans une expérimentation a été voté en CFVU pour la rentrée 2019.

○ Étudiants en réorientation - l'attestation de suivi du projet de réorientation

L'étudiant en réorientation ne bénéficie pas d'une Fiche Avenir mais d'une attestation renseignée par les services d'orientation des établissements du supérieur **ou par un CIO**. (CF : Fiche 20)

○ Ressources (liens) :

De nouvelles fiches thématiques et des mises à jour sur le site Eduscol :

Fiche 16 : Les pourcentages minimaux de boursiers de lycée dans Parcoursup

Fiche 20 : Étudiants en réorientation - l'attestation de suivi du projet de réorientation

Les 3 fiches « Formuler un vœu PACES Île-de-France », « Les vœux multiples », « Le parcours de formation m@gistère Accompagner les lycéens vers l'enseignement supérieur » ont fait l'objet de mises à jour.

Le guide méthodologique **Fiche Avenir : Mode d'emploi**

Il est possible de **poser des questions concernant le plan Étudiants à l'adresse suivante** : hebdo-sup@ac-lille.fr, à partir d'une adresse professionnelle de l'académie de Lille. Cette adresse est réservée aux équipes éducatives.

Toutes les questions liées au paramétrage de la plateforme Parcoursup sont à poser via **la messagerie de la plateforme**.